

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision du 23 septembre 2013 portant cession parcellaire VAL VAD n° 2013-5126,
79, avenue du Général-Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt (RATP)**

NOR : TRAT1323968S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

M. Rémi Feredj, directeur du département de la valorisation immobilière, des achats et de la logistique, agissant au nom et pour le compte de la Régie autonome des transports parisiens, dont le siège est situé à Paris (12^e), 54, quai de la Rapée,

En vertu de la délégation de pouvoirs de M. Pierre Mongin, président-directeur général de la RATP, qui m'a été conférée suivant décision VAL n° 2012-23 du 6 avril 2012, publiée le 25 mai 2012 au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Après avoir rappelé que la RATP est propriétaire des parcelles cadastrées AZ n°s 23, 31 et 32, sises avenue du Général-Leclerc, à Boulogne-Billancourt (92100), sur lesquelles est implanté le poste de redressement de la ligne 9 du métro ;

Connaissance prise des travaux exécutés par la SAEM Val de Seine aménagement, dans le cadre de l'opération « la montée », qui ont eu pour conséquence de modifier l'accès au poste de redressement,

Constate que ces travaux nécessitent une cession partielle de la parcelle AZ n° 23, l'accès au poste de redressement étant désormais situé à l'opposé à partir d'une voie appartenant à une copropriété ;

Prend acte que la parcelle AZ n° 38 de 26 m² est issue de la division de la parcelle AZ n° 23 dont le surplus aujourd'hui cadastré AZ n° 37, d'une superficie de 92 m², demeure propriété de la RATP ;

Tirant les conséquences du déclassement, prononcé ce jour, de la parcelle AZ n° 38 de 26 m², propriété de la RATP,

Autorise la cession, à l'euro symbolique, par la RATP à la SAEM Val de Seine aménagement, de la parcelle cadastrée AZ n° 38, d'une superficie de 26 m², située 79, avenue du Général-Leclerc, à Boulogne-Billancourt (92100), la SAEM Val de Seine aménagement ayant assuré le financement des travaux de modification de l'accès au poste de redressement d'un montant de 383 000 € HT.

Fait le 23 septembre 2013.

*Le directeur du département
de la valorisation immobilière, des achats
et de la logistique,*

R. FEREDJ